



PROCES-VERBAL

<u>Assemblée Générale</u> <u>PARIS</u>	ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE du samedi 30 janvier 2021 Siège de la FFF à PARIS et visioconférence 10H30-12H35
<u>Présidence :</u>	Monsieur Jean-Marie LAWNICZAK
<u>Présents :</u>	115 adhérents présents ou connectés représentant 69 Amicales Départementales et 13 AEF Régionales

ORDRE DU JOUR

- 1/ Allocution du Président
- 2/ Rapport moral et approbation
- 3/ Rapport financier et approbation
- 4/ Budget prévisionnel 2020-2021 et approbation
- 5/ Réponses aux questions diverses
- 6/ Election du Comité Directeur – mandat 2020-2024
- 7/ Intervention de Jean-Claude GIUNTINI ex-DTN-adjoint
- 8 Validation de la nomination du Président et des représentants à la LFA
- 9/ Discours de clôture du Président

Le Président ouvre la séance à 10 heures 30.

Le quorum étant atteint l'Assemblée Générale peut se tenir avec 87% de présence des AEF départementales en droit de voter.

1/ Allocution du Président Jean-Marie LAWNICZAK:

Le Président présente ses vœux puis fait honneur aux personnalités disparues en 2020 qui ont œuvré pour l'AEF : Michel HIDALGO, Jean-Pierre MORLANS, Jacques CREVOISIER et Henri NOEL.

Il présente ses vœux à Jacques BERTHOMMIER notre secrétaire pour lui souhaiter un prompt rétablissement.

Il remercie également Gérard BELLEHIGUE pour avoir cumulé les responsabilités de secrétaire et même président pendant ses soucis de santé.

Evoquant la crise il explique le pourquoi de la tenue de cette AG en mode hybride (présentiel et distanciel).

Insistant sur la transparence des conditions d'organisation de cette élection, il oriente ensuite son discours par des remerciements pour tous ceux qui ont partagé avec lui toutes ses responsabilités pendant 22 ans.

Il annonce ne pas renouveler de mandat et souhaite à son remplaçant et à son équipe de poursuivre le travail réalisé et ainsi continuer à agir pour le bien de tous les éducateurs et de l'institution AEF

2/ Rapport Moral :

Le rapport moral avait été envoyé 10 jours avant l'AG auprès de tous les présidents d'AEF et délégués votants

Synthétiquement y figure

- Un focus sur l'évolution des adhésions
- Le lancement et des données d'utilisation du site internet et surtout de la nouvelle base de données des adhérents
- Les publications et la communication vers les adhérents
- La valorisation des AEF par le Prix Gaby Robert et des adhérents avec « l'Equipe Type »
- La synthèse du groupe de réflexion sur l'évolution de l'AEF

Dans la mesure où l'envoi de ce rapport n'a pas généré de questions diverses le président met ce rapport à l'approbation des membres. Le vote ainsi que tous les suivants sont organisés de manière électronique via une plateforme agréée

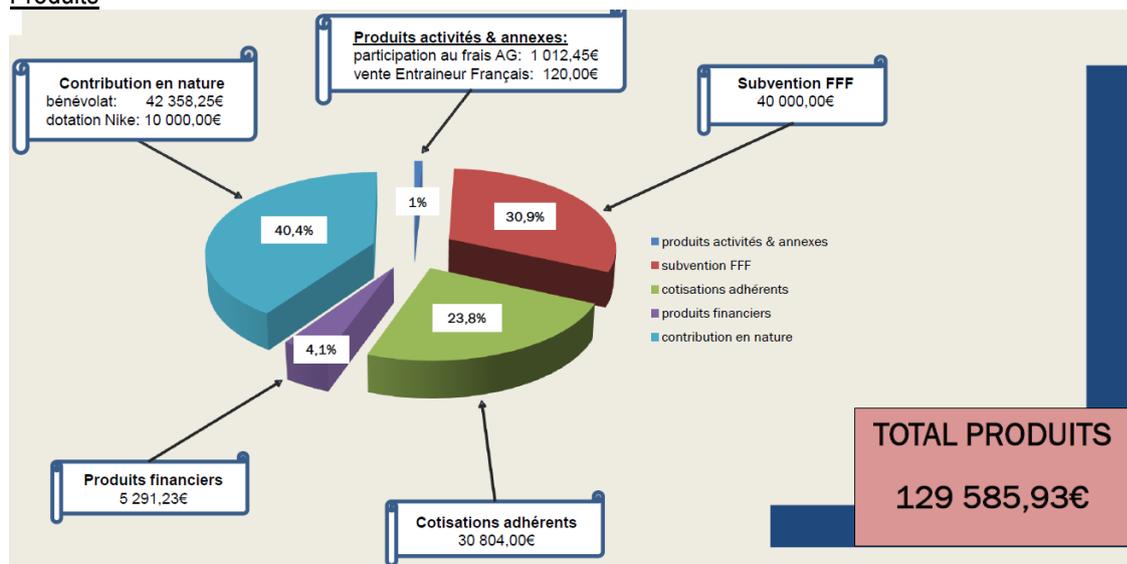
Résultat du vote sur 3658 voix exprimées : 99,92% Pour 0,08% contre

Le rapport moral est approuvé

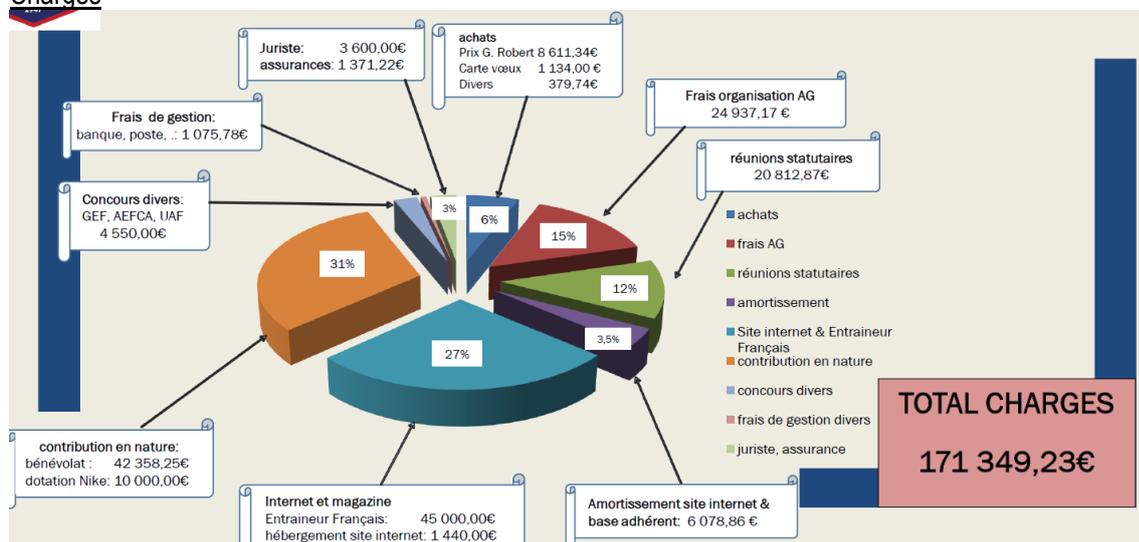
3/ Rapport Financier :

Le rapport financier avait été envoyé 10 jours avant l'AG auprès de tous les présidents d'AEF et délégués votants

Produits



Charges



Le compte de résultat fait apparaître un solde négatif de **41 763,30€**

Cet état de fait est récurrent depuis maintenant 6 ans et s'explique essentiellement par une baisse drastique de la subvention FFF non compensée par d'autres produits alors que l'AEF soutient toujours une maîtrise serrée des charges.

Le rapport financier n'ayant pas fait l'objet de questions écrites le Président demande l'approbation aux votants

Résultat du vote sur 3374 voix exprimées : 99,91% Pour 0,09% contre

Le rapport financier est approuvé

4/ Budget prévisionnel :

Le budget prévisionnel avait été envoyé 10 jours avant l'AG auprès de tous les présidents d'AEF et délégués votants

Tableau synthétique :

BUDGET D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2020 - 2021					
		PREVISION		PREVISION	
PRODUITS D'EXPLOITATION		2020-2021	CHARGES D'EXPLOITATION		
1-VENTE DE BIENS ET DE SERVICES		530,00	1-ACHATS DE MARCHANDISES		
701101	Publicité	0,00	607101	Cartes (vœux, adhérents)	0,00
701102	Participations aux frais (AG)	0,00	607102	Trophée GB - Prix G Robert - Equipe type	1 500,00
701103	Remboursements divers	500,00	607103	Billetterie	0,00
701104	abonnements Entraîneurs Français	30,00	607104	Autres achats (fleurs...)	400,00
701105	Trophées régionaux	0,00	607105		
701106	Autres produits annexes(billetterie, ...)	0,00	607106		
701107	Autres produits	0,00	607107		
2-PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		40 000,00	2-AUTRES ACHATS ET CHARGES ANNEXES		
740101	Subvention FFF	40 000,00		Fournitures administratives	150,00
740102	Subvention Etat	0,00	604201	Papeterie et impression	150,00
740103	Autres subventions	0,00	604202	Autres fournitures de bureau	0,00
3-COTISATIONS SANS CONTREPARTIE		27 000,00		Services extérieurs	11 180,00
756101	Cotisations N: acompte	9 000,00	620101	Primes d'assurance (MAIF-RC)	1 380,00
756102	Cotisations N: solde	18 000,00	620102	Frais de colloques, séminaires, AG, conf.	9 500,00
756103	Cotisations N: à percevoir	0,00	620103	Divers : services et cadeaux	300,00
4-REPRISE DE PROVISIONS		0,00		Autres services extérieurs	54 300,00
		0,00		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 600,00
		0,00	620201	Veille juridique, Huissiers	3 600,00
		0,00		Déplacements, missions et réceptions	10 500,00
			625100	Réunions statutaires	9 500,00
			625600	Missions et représentations	1 000,00
				Frais postaux et Télécommunications	2 590,00
			626101	Hébergement & maintenance serveur & appli.	2 190,00
			626102	Autre (envoi newsletter, sms, zoom, etc.)	300,00
			626103	Frais postaux et Télécommunications	100,00
				Frais bancaires et assimilés	410,00
			627101	Frais de tenue de comptes (CCP,CDD...)	410,00
				Concours divers	4 500,00
			628101	Cotisation AEFC	1 500,00
			628201	Cotisation GEF	2 500,00
			628301	Cotisation UAF	500,00
				Publications	32 700,00
			629101	Site Internet et "l'Entraîneur Français"	32 700,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		67 530,00	3-DOTATIONS (amortissement,provisions)		0,00
				Dotation aux provisions	0,00
				Dotation aux amortissements	0,00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		67 530,00	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		67 530,00

Le budget prévisionnel n'ayant pas fait l'objet de questions écrites le Président demande l'approbation aux votants

Résultat du vote sur 3757 voix exprimées : 100% Pour

Le budget prévisionnel est approuvé

5/ Questions diverses :

Beaucoup de questions diverses ont été posées dont certaines réponses ont été exprimées ce jour.

Toutes les réponses aux questions figurent en annexe de ce Procès-Verbal.

6/ Election des membres du Comité Directeur mandat 2020-2024 :

Le Président présente les 8 membres du Collège des Cadres Techniques validés par la DTN

Laurence DEMAILLY

Maximilien FRADIN

Guillaume GIUNTINI

Laurent MOURET

Ludivine REGNIER

Roland SEUX

Grégoire SORIN

Daniel TRISTAN

Dans la mesure où ces Cadres sont au nombre de 8 pour 8 postes de Cadres à pourvoir il n'est pas procédé à un vote. Ces 8 Cadres Techniques sont donc élus.

Le Président présente ensuite les 16 candidats représentant le Collège des éducateurs
 Il précise que ce collège n'accepte que 14 membres donc les deux candidats ayant le moins de voix ne seront pas élus

Le Président ouvre les votes

Résultat du vote pour 4040 voix exprimées

Vote des membres éducateurs au Comité Directeur national – mandat 2020-2024 (
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Exprimés	Voix Exprimées
31	Vote 31	57	4040
Candidat	Voix	% sur les voix exprimées	
BAUDRY Nicolas (GIRONDE)	1908	47,23%	
BELLEHIGUE Gérard (VAL d'OISE)	3819	94,53%	
COUVIDAT Alain (DORDOGNE-PERIGORD)	3440	85,15%	
FAVAUDON Jean-Louis (AUBE)	3905	96,66%	
FREMION Eric (YONNE)	3617	89,53%	
HAUSSLER Jean-Luc (RHONE)	3357	83,09%	
HAYE Michel (ILLE ET VILAINE)	2556	63,27%	
ILY Hervé (FINISTERE)	3784	93,66%	
JOUFFROY Jean-Luc (DOUBS-TERRITOIRE DE BELFORT)	3849	95,27%	
LATTE Gilles (MAINE ET LOIRE)	3807	94,23%	
LOUIS Daniel (SEINE ET MARNE)	3514	86,98%	
MICONNET Bernard (PROVENCE)	3608	89,31%	
PELERINS Jacques (COTE d'AZUR)	3667	90,77%	
PICOT Eric (COTE OPALE)	3918	96,98%	
ROSSIGNOL Patrick (GIRONDE)	2026	50,15%	
ZELLER Roger (ALSACE)	3224	79,80%	

Sont donc élus les 14 candidats suivants :

Gérard BELLEHIGUE
Alain COUVIDAT
Jean-Louis FAVAUDON
Eric FREMION
Jean-Luc HAUSSLER
Michel HAYE
Hervé ILY

Jean-Luc JOUFFROY
Gilles LATTE
Daniel LOUIS
Bernard MICONNET
Jacques PELERINS
Eric PICOT
Roger ZELLER

Le Président demande à l'ensemble des membres élus de se réunir dans la salle du COMEX de la FFF afin de choisir leur Président et les trois représentants éducateurs au Collège des acteurs de la LFA

7/ Intervention de Jean-Claude GIUNTINI, ex-DTN Adjoint

Après une présentation de Jean-Claude GIUNTINI, connecté en visioconférence depuis son domicile en Corse, le Président Jean-Marie LAWNICZAK lui cède la parole

Jean-Claude GIUNTINI remercie Jean-Marie de l'accueillir pour sa dernière AG en tant que Président et enchaîne sur le sujet de la Formation Française.

Articulé autour de 4 thèmes : l'historique - héritage, les dispositifs au service du développement de l'éducateur, le jeu et ses valeurs au service de la performance et les impacts sportifs, économiques. Jean-Claude a développé les éléments forts de la construction d'un formateur. En s'appuyant sur divers témoignages d'éducateurs issus du monde amateur, il a démontré comment le travail, dans un développement de compétences, soutenu par une force mentale, pouvait permettre à un éducateur, dans des domaines spécifiques de la formation, d'obtenir une reconnaissance sur des postes valorisants.

Son exposé a été suivi d'un ensemble de questions très diverses posées par les participants sur lequel il a répondu très brillamment.

8/ Validation du nouveau Président et des 3 représentants éducateurs au sein du Collège des acteurs de la LFA

Le président présente à la validation de l'assemblée

Gérard BELLEHIGUE en tant que Président de l'AEF et représentant des éducateurs à la Haute-Autorité du Football.

Sandrine MATHIVET en tant que représentante des éducatrices au sein du Collège des acteurs de la LFA.

Eric FREMION et Jean-Luc HAUSSLER en tant que représentants les éducateurs au sein du Collège des acteurs de la LFA

Résultat des votes sur 3173 voix exprimées

Candidat	Voix	% sur les voix exprimées
Gérard BELLEHIGUE (Président AEF et HAF)	2948	92,91%
J.L. HAUSSLER (Repr. des éducateurs à la LFA)	3034	95,62%
Eric FREMION (Repr. des éducateurs à la LFA)	3173	100,00%
Sandrine MATHIVET (Repr. des éducatrices à la LFA)	3173	100,00%

Gérard BELLEHIGUE est élu Président de l'AEF et représentant des autres éducateurs de football à la Haute-Autorité du Football

Sandrine MATHIVET, Eric FREMION et Jean-Luc HAUSSLER représenteront les éducateurs au sein du Collège des acteurs de la LFA

9/ Discours de clôture d'AG du nouveau Président Gérard BELLEHIGUE

Gérard BELLEHIGUE remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde pour ce mandat 2020-2024

Il rend un vibrant hommage à Jean-Marie Lawniczak pour avoir apporté toute son énergie et ses engagements pendant 22 ans à la défense des valeurs de l'AEF et plus largement des intérêts des éducateurs.

Il se félicite de la valeur du nouveau Comité Directeur et présente succinctement les trois chantiers prioritaires de son mandat : la restructuration de l'AEF, le développement des adhérents et le développement des partenariats fédéraux et privés.

Il clôt l'AG en souhaitant un bon appétit à tous les participants.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres sujets, l'Assemblée Générale est close à 12H35

**Le Président élu
Gérard BELLEHIGUE**



**Le Président sortant
Jean Marie LAWNICZAK**



**Le Secrétaire sortant
Jacques BERTHOMMIER**



Annexe : Réponses aux questions diverses

Question des AEF HAUTS DE SEINE, YONNE et AUBE

Est-il envisagé de changer le nom de l'AEF pour le rendre plus rassembleur auprès des jeunes éducateurs ?

Réponse : Le changement de nom ne peut être en soit une solution à nos problèmes actuels de rassemblement s'il n'est pas assorti d'un plan d'action de redynamisation associé. Les membres de la nouvelle mandature examineront tout ce qui peut permettre à l'AEF de prendre un nouvel élan.

Question des AEF VIENNE et CORSE

Que deviennent les lauréats de l'équipe Type qui devaient être récompensés début 2020 ?

Réponse : Cette action de valorisation d'éducateurs primés est simplement reportée. Dès que les conditions sanitaires le permettront nous reprogrammerons les manifestations prévues pour ces éducateurs.

Question de l'AEF YONNE

Peut-on envisager l'emploi d'un administratif permanent ?

Réponse : Les ressources financières de l'AEF ne permettent pas d'employer un permanent même avec les aides de l'Etat. Une bonne organisation du bénévolat au sein du Comité Directeur doit permettre d'assurer les tâches administratives correctement.

Question de l'AEF CHARENTE

Comment allons-nous pouvoir récupérer le trophée Georges Boulogne ?

Réponse : pour cette dernière mandature l'AEF avait commandé un lot de Trophées pour les 4 ans. Il nous reste quelques Trophées que les AEF peuvent commander par mail à aefnat@gmail.com
Pour la nouvelle mandature le nouveau Comité Directeur se positionnera sur ce sujet de renouvellement du Trophée sous la même forme ou autrement.

Question de l'AEF LOT-ET-GARONNE

Compte tenu de l'absence d'actions durant une année entière pour cause de virus il serait souhaitable de prévoir dans chaque section plusieurs actions avec

- la venue d'entraîneur de haut niveau ;
- des rencontres entre éducateurs suivies d'un débat
- de football à huit
- d'un tournoi de tennis ballon
- d'un tournoi de golf ballon etc.....
- dans le but de rassembler à nouveau une masse d'adhérent

Réponse : Ceci n'est pas une question mais des idées d'animation sur le plan local. C'est bien autour de ces idées et bien d'autres que les AEF doivent dynamiser le réseau des éducateurs

Question des AEF MARITIME-NORD, SAONE ET LOIRE, MAYENNE et ALSACE

Compte-tenu du manque d'activité, L'AEF Nationale peut-elle annuler la cotisation de 6€/adhérent pour 2020-2021 ou participer aux difficultés des AEF suite à perte des adhérents ?

Réponse : L'AEF a rempli la plupart de ses engagements tout au long de l'année sportive 2019-2020 comme elle les poursuit sur cette saison sportive.

Pour preuve nous avons assuré et assurons encore la création, l'impression et la distribution de l'Entraîneur Français 416 à 421 soit 6 parutions durant la période.

D'autre part, plusieurs newsletters ont été émises sur tout le réseau des adhérents même pendant les deux confinements.

A cela s'ajoute

- la remise du Prix Gaby Robert à 6 AEF,
- les frais de tenue de l'AG à Marseille comme ceux de ce jour certes moins importants mais non négligeables (frais d'auditorium ce jour, de visioconférence, frais de service liés de vote électronique notamment).

Nous précisons que le montant total des cotisations a apporté 30 804€ à l'AEF nationale sur la saison 2019-2020. En contrepartie l'AEF nationale de par les charges associées aux actions envers les adhérents a dépensé plus de 70 000€ dont 45000€ pour la création, impression et distribution de l'EF (tout ceci figure sur le rapport financier entre vos mains). Ces charges en faveur des AEF correspondent à plus de deux fois le montant des recettes de cotisations venant de ces mêmes AEF. De par ces éléments justifiés l'AEF nationale ne pourra pas faire de geste spécifique au sens demandé par la question.

Question de l'AEF AISNE

Est-il grave de ne pas avoir pu réaliser d'AG la saison dernière 2019-2020, à cause de la pandémie ?

Réponse : Les règles concernant le fonctionnement associatif s'appuie sur les propres statuts de l'association. En ce qui concerne la question sur la fréquence de tenue d'Assemblée Générale, ce point est en principe exprimé directement ou indirectement dans vos statuts

Par exemple :

- directement les statuts précisent expressément les conditions de tenue d'une AG.
- indirectement les statuts peuvent indiquer que les comptes de l'association seront présentés annuellement ce qui revient à dire qu'il faut réaliser une assemblée annuelle

Pour pallier aux difficultés de se réunir inhérentes à la crise sanitaire le gouvernement a émis des ordonnances en application de la loi d'urgence covid-19. Ces ordonnances permettent notamment aux responsables associatifs de reporter ou de modifier les modalités de tenue des réunions de leurs instances associatives dont l'AG fait partie.

Dernièrement la nouvelle ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 a reconduit les mesures de tenue des AG jusqu'au 1er avril 2021 et a proposé de nouvelles possibilités comme convoquer les adhérents sous forme électronique, réaliser une AG en distanciel (visioconférence), réaliser le vote à main levée à distance par exemple même si elle n'est pas prévue dans les statuts.

L'AEF nationale est disposée à vous aider pour créer les conditions d'une visioconférence Zoom comme celle d'aujourd'hui. Pour cela il faut en faire la demande par mail à l'AEF nationale qui vous offrira la prestation.

Question de l'AEF DEUX-SEVRES

Nous souhaiterions soulever un point commun à toutes les amicales : comment trouver de nouveaux adhérents ? Nous avons une proposition à faire mais qui nécessiterait une modification des statuts.

Notre proposition :

Ouvrir l'adhésion à l'amicale des éducateurs pour toute personne ayant :

- Une fonction d'éducateur dans un club (à confirmer par le président du club pour les éducateurs non formés)

Cette réforme présenterait deux avantages :

- Ouvrir les amicales aux personnes non formées (nouveaux adhérents potentiels) qui participeraient aux actions locales et que l'on pourrait orienter vers la formation (rôle de l'amicale)
- Que les amicales puissent être reconnues d'intérêt général par les préfetures, ce qui leur permettrait de bénéficier du mécénat auprès de leurs partenaires (renforcer les trésoreries)

Nous sommes encore bien loin « d'1 équipe / 1 éducateur formé » car beaucoup d'éducateurs sont sans diplôme. En leur ouvrant nos portes, ils recevraient une information régulière (via Entraîneur Français, revues départementales ou régionales), échangeraient avec des éducateurs diplômés et du coup seraient peut-être intéressés par une formation...

Au final, que l'on soit formé, diplômé ou non, nous faisons tous partie de la famille des éducateurs.

Réponse : A ce jour, les statuts de l'AEF nationale prévoient que seuls les titulaires d'un CFF, d'un titre à finalité professionnelle (BMF, BEF, DES) ou ayant attesté du suivi d'un module peuvent adhérer à l'AEF. Cette disposition est faite pour une reconnaissance de la fonction d'éducateur qui ne doit pas être galvaudée.

Le titre d'éducateur se mérite. Etre éducateur c'est d'abord se former pour apprendre les rudiments pédagogiques et adopter les bonnes postures d'encadrement.

Aussi notre rôle est plutôt d'orienter les jeunes éducateurs vers la formation en les accompagnants.

Le fait d'avoir participé à une formation qui doit être un acte volontaire de motivation et d'engagement suffit pour devenir adhérent.

Pour autant, l'AEF est consciente de la nécessité d'augmenter le nombre d'adhérents mais pas à n'importe quel prix et sans renier les fondamentaux que nous ont transmis nos prédécesseurs. Par conséquent, il pourrait être envisagé d'accueillir des personnes non diplômées en tant de membre bienfaiteur. Ce qui permettrait de rejoindre l'AEF sans formation et dans une démarche de soutien et de partage de nos valeurs.

Cette question fera sans doute l'objet de débats au sein du nouveau Comité Directeur car il s'agit là, de l'un des fondements de notre association.

Question de l'AEF LOIRE

Durant ce confinement, de nombreuses initiatives et directives ont été diffusé (dispositifs d'aide aux clubs, aides à l'emploi ANF et FAFA, bons de formation, bourse de formation, aides au projet PSF, plateforme SOUTIENS TON CLUB, le programme d'apprentissage CAMPUS 2023, ...) L'AEF participe-t-elle à ses discussions ? Si oui, pourquoi nos amicales ne sont-elles pas sollicitées, voir informées ?

Réponse : Ce n'est pas la mission première de l'AEF de préciser les aides disponibles. C'est le rôle des districts et des Ligues qui ont pour mission d'aider les clubs à trouver les ressources à disposition. L'AEF peut cependant relayer ce type d'information à la marge.

L'AEF en tant que telle ne participe pas aux discussions à ces sujets. Mais nos représentants éducateurs à la LFA peuvent être force de propositions, à condition d'être sollicités.

Question de l'AEF SAONE-ET-LOIRE

Avez-vous des informations concernant l'assurance de nos adhérents ?

Réponse : Nous avons négocié dernièrement, particulièrement par un travail très poussé de Jacques BERTHOMMIER, des conditions de police d'assurance avec la MAIF à l'attention de toutes les AEF. Avant de diffuser ces dispositions à toutes les AEF nous devons examiner avec le nouveau Comité Directeur si d'autres possibilités plus avantageuses sont possibles avec d'autres partenaires.

Question de l'AEF COTE D'OPALE

Peut-on trouver une solution pour garder nos adhérents par un prélèvement automatique sans que cela coute aux adhérents et aux amicales ?

Réponse : ces solutions existent déjà et sont utilisées par quelques amicales (Loire-Atlantique, Vendée par exemple). D'autres utilisent des solutions de paiement en ligne (Côte d'Azur, Pyrénées Atlantiques, etc....)

Le nouveau Comité Directeur étudiera prochainement une solution pratique de paiement en ligne qui pourra se généraliser facilement auprès de tout le réseau des AEF

Question des AEF AUBE et DEUX-SEVRES

Peut-on espérer un jour être affilié à la FFF ?

(C'est essentiel pour peser un minimum et être écouté dans les instances)

Que les amicales puissent être reconnues d'intérêt général par les préfectures ?

Réponse : Pour être affilié à la FFF, il faut inscrire la pratique du football dans les statuts. C'est le cas pour l'AEF Nationale. Cela devrait l'être également pour toutes les AEF départementales et régionales.

Mais cela ne suffit pas, il faut aussi et surtout avoir la volonté d'engager une équipe pour permettre aux AEF d'ouvrir la demande d'affiliation par leur district.

Une autre solution consiste à faire la demande au niveau national. Cette demande a déjà été faite il y a 4 ans mais n'a pu aboutir. Le nouveau CD examinera l'idée de relancer cette perspective de manière différente en reprenant le travail déjà réalisé dans ce sens par l'ancien secrétaire général. Il est évident que l'affiliation à la FFF permettrait d'avoir la reconnaissance d'intérêt général et d'utilité publique qui ouvre la voie à l'obtention de subventions en réponses à des appels à projet spécifiques.

Question des AEF SAONE-ET-LOIRE et LOIRE

A quand une obligation d'adhésion suite à une certification CFF ou obtention de diplômes (BMF / BEF / DES)? Rien ne se passe en ce sens.

Nous avons beaucoup de mal à faire adhérer les cadres techniques départementaux à notre amicale (souvent par négligence), malgré notre insistance et celle du CTR. Pourrions-nous rendre obligatoire cette cotisation avec le District concerné ?

Réponse : Adhérer est un acte volontaire. On ne peut donc pas parler d'obligation. Par contre l'animation de l'AEF est de nouveau inscrite dans la lettre de missions des Cadres Techniques.

Notre combat pour faire admettre nos valeurs est un acte de militantisme qui nécessite un grand niveau de persuasion quand être adhérent n'est pas vital pour un éducateur autant que pour un cadre technique.

Cependant, être dans une commission technique, répond à des obligations de compétences éducatives, d'impartialité, d'éthique qui rentrent complètement dans les valeurs de l'AEF. De par ces points au moins les membres de commissions techniques devraient avoir le devoir de valider ces valeurs en adhérant à l'AEF. Dans ce domaine, le rôle des cadres techniques est primordial.

Question de l'AEF ARDENNES

Qu'envisagez-vous au niveau national pour rendre attractive l'adhésion d'un éducateur à l'amicale de son département ?

Réponse : Aujourd'hui au niveau national l'AEF fait déjà un certain nombre d'actions significatives pour la cotisation demandée (6€/adhérent) : 4 Entraîneur Français, un EF numérique, des newsletters d'information et la valorisation des AEF et des éducateurs (Prix Gaby Robert, Equipe Type).

Ce sont aux AEF départementales d'appuyer l'attractivité par des animations locales avec notamment le solde de cotisation restante qui est bien plus conséquent (20 à 25€/adhérent de cotisation en moyenne).

Cependant le nouveau Comité Directeur national étudiera d'autres formes d'animations globales du réseau des adhérents pour accompagner les animations locales des AEF

Question de l'AEF CORSE

Quelle lisibilité peut-on avoir sur l'utilisation du site national de l'AEF ?

Réponse : A ce jour nous n'avons pas effectué d'analyse des consultations sur le site web. Votre demande est justifiée et nous devons à l'avenir mettre en place ces conditions d'analyse possible.

Question des AEF SAONE-ET-LOIRE et LOIRE

Prévoir une rencontre pour la mise en place des protocoles avec les Ligues et Districts ?

Notre AEF 42 s'est fixée pour objectif d'accompagner l'équipe technique départementale, qui réduit dangereusement son effectif et son activité auprès des éducateurs. Devons-nous solliciter notre CTD et le Président du District pour effectuer certaines missions FFF sous leur couvert ? Cela ressemble beaucoup au protocole présenté à MARSEILLE et souhaité par FFF / DTN / AEF.

Réponse : L'AEF nationale constate que certaines AEF ont besoin d'appui pour étudier comment mettre en place localement la convention entre leur AEF et le District. Il semble nécessaire de désigner 1 ou 2 référents au niveau national capable d'assister les AEF à la mise en place de la convention. Ce point sera examiné en Comité Directeur national

Question des AEF DEUX-SEVRES

Comment l'AEF nationale nous aidera à avoir plus de visibilité auprès de nos adhérents ; comment récompenser nos adhérents et en attirer d'autres. Car chaque éducateur à qui nous proposons de rejoindre l'AEF nous pose toujours la même question : (L'AEF va m'apporter quoi ?)

Réponse : Pour un éducateur la question ne doit pas être « *que va m'apporter l'AEF ? mais plutôt qu'ai-je à partager avec d'autres éducateurs pour faire grandir le football ?* »

L'AEF doit être vu d'abord comme une famille, une communauté où l'on partage les expériences et les avis pour nous faire grandir mutuellement. Ce sont un ensemble de valeurs (partage, solidarité, échanges, respect ...) qui doivent nous rassembler avant tout parce qu'ensemble on sera meilleur.

L'AEF ne doit pas avoir la prétention d'attirer tous les éducateurs en son sein. Elle doit rechercher et identifier ceux qui ont la fibre éducative passionnelle et s'inscrivent dans le long terme.

Ceci n'est certainement pas suffisant. Il faut développer des services au plus près des attentes terrains des éducateurs. Ce sera l'objet d'un prochain audit terrain. C'est à partir de cette identification des besoins qu'on pourra se coller à la demande et ainsi attirer d'autres éducateurs encore réticents.

Question de l'AEF LOIRE

Quelle est la position de l'AEF sur l'idée de valoriser le bénévole en tant que personne « d'utilité publique » ? Certains députés étaient sur le sujet, un rapport existe-t-il ?

Réponse : Ce point fait référence au statut du bénévole qui revient sur la table régulièrement. Ce sujet fait l'objet de plusieurs débats au sein du Ministère des Sports et de la Culture. L'AEF n'y est pas invitée mais essaye de suivre de près ce sujet.

Question de l'AEF LOIRE

En lien avec la précédente question, notre organisation ne devrait-elle pas se régionaliser ? De moins en moins d'entre nous semblent concernés.

Réponse : Les AEF départementales sont au plus près des éducateurs de terrain au sein de leur district et en ce sens ont cet avantage de mieux connaître les problématiques terrain. Régionaliser serait éloigner l'éducateur de l'institution et ne pourra que le décevoir. Toutefois, le rôle de l'AEF régionale doit être redéfini, développé et conforté afin de jouer pleinement son rôle de coordination et de lien institutionnel avec la ligue. Cette question a débuté récemment entre l'AEF Nationale et quelques présidents d'AEF régionales. Elle doit se poursuivre avec toujours la participation active des représentants régionaux.

Question de l'AEF GUADELOUPE

Notre comité directeur de notre Amicale Départementale maintient toujours l'idée de proposition d'organisation de l'assemblée générale nationale en Guadeloupe en 2022 ou 2023 ?

Réponse : tout d'abord nous tenons à remercier Richard ALBERT, le Président et son équipe pour le renouvellement de son invitation déjà annoncée l'AG 2019 à Marseille.

Cette initiative très valorisante et ambitieuse est néanmoins très complexe à réaliser en termes de disponibilité des AEF car il faudrait prévoir un séjour de 5 jours, voyage compris et bien sûr également financièrement, tenant compte des coûts de transport par avion ne serait-ce que ça.

Sans l'aide d'un fort partenaire privé, il sera difficile de trouver les moyens de déplacement pour disposer, au minimum de l'accord de la moitié des AEF afin d'avoir une représentativité conséquente pour l'AG.

Dans cette mandature 2020-2024, l'automne-hiver 2023 serait le plus propice. Avec le Comité Directeur national et l'AEF Guadeloupe nous allons étudier la faisabilité d'une telle opération pendant les mois qui viennent.